

NEOLIFE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.237.763 euros
Siège social : 304 RN 6 – Bâtiment AVALON 2
69760 LIMONEST
753 030 790 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Activité

L'activité 2020 a été impactée par la crise sanitaire due à la COVID-19. Impact très fort au printemps avec une bonne reprise à compter du mois de juin 2020. La société étant agile et résiliente, les ventes d'éléments de construction ont été relativement stables à 5,42 M€ sur 2020.

Sur 2020, l'activité du Groupe s'étend dans les domaines suivant (données arrondies) :

- Logement collectif 45%
- Logement individuel 15%
- Public (école, mairie, gymnase) 20%
- Immeubles de bureaux 15%
- Centres commerciaux 5%

La rénovation énergétique (notamment en isolation thermique par l'extérieur) compte pour environ 20% du chiffre d'affaires et devrait prendre une part grandissante dans le chiffre d'affaires.

Ainsi, ce sont plus de 84.000 m² d'éléments de construction qui ont été vendus sur l'exercice 2020 dont 10.000 m² à l'export.

En France

Les ventes ont progressé de +5% à 4 842 K€ sur un marché du bâtiment en diminution de -15,2% en 2020 (dont le marché de la façade qui affiche un recul de 11%).

Cette croissance vient conforter la stratégie de la société qui passe par la diversification de son activité :

- Auprès de nouveaux acteurs publics ou privés
- Tant en construction neuve qu'en rénovation (Travaux d'isolation Thermique par l'extérieur)

- Sur tous les types de destination : Logement individuels ou collectifs, immeubles tertiaires, centres commerciaux, usines et entrepôts, résidences étudiantes et Ehpad, esplanades etc...
- Sur une grande couverture nationale avec l'ouverture à de nouvelles régions en investissant en local

A l'export, la crise sanitaire a eu des impacts négatifs sur le développement des ventes.

En Europe, suite aux difficultés rencontrées afin de franchir les frontières et des différents types de confinement, le chiffre d'affaire a été particulièrement impacté NEOLIFE et certains gros projets ont été décalés.

Dans les autres pays et régions du monde, NEOLIFE répond aux sollicitations sans pour autant investir de temps et de moyens. Cette application permet néanmoins de créer quelques opportunités d'affaires comme aux Emirats Arabes Unis et au Liban.

En termes de produits,

Neolife a vendu 84 000 m² d'éléments de construction sur 2020 contre 87 000 m² 1 an plus tôt, soit une diminution de 3%.

Le mix produits continue à privilégier très fortement l'ensemble de la gamme de bardage à contrario de la gamme de terrasse et représentent désormais 95% des ventes totales en 2020 contre 91% en 2019.

La prospection commerciale est clairement tournée sur les projets de façade, dont la prescription est difficile à « varier » par les concurrents. La gamme façade a été agrémentée par l'arrivée sur 2019 d'un nouveau profil « SMART » qui a déjà doublé ses ventes entre 2019 et 2020 à un niveau de 18.000 m².

Les volumes vendus sur les gammes de bardage ayant un classement feu élevé restent majoritaires et représentent 54% des volumes vendus sur 2020 (vs 52% sur 2019).

En termes de R&D et de production,

Les équipes R&D et production travaillent toujours en étroite collaboration afin de diminuer le temps de mise sur le marché des nouveaux produits.

Cette nouvelle organisation mise en place depuis 2019 a permis de sortir fin 2020 des nouveaux produits afin d'étoffer les gammes accessoires et bardage feu. De nouvelles couleurs sont également en cours de développement.

1.2 Opérations sur le capital social de NEOLIFE

- Suivant décisions du directoire en date du 8 janvier 2020, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital d'un montant nominal de 100.468,90 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 1.004.689 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 2.009.378 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 100.468,90 euros ;
 - o augmentation de capital d'un montant nominal de 84.523,80 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 845.238 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10

euro chacune à la suite de l'exercice de 845.238 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 84.523,80 euros ;

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2020 est fixé à 5.168.687,90 € et il est divisé en 51.686.879 actions.

1.3 Contrat d'affacturage

Le 18 mai 2018, la Société a mis en place un contrat d'affacturage sur ses créances domestique et export pour un montant maximal de 800 K€.

Ce contrat a été résilié sur le 1^{er} semestre 2020 à la demande du Groupe. Ainsi, au 31 décembre 2020, il n'existe plus de créances cédées au factor.

1.4 Parcours de l'action NEOLIFE sur le marché Euronext Growth Paris

Le cours de l'action est de 0,452€ au 31 décembre 2020, ce qui donne une valorisation boursière de 23,4 M€.

1.5 Evénement COVID-19

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe est à jour de l'ensemble de ses charges sociales et patronales ainsi que de ses échéanciers d'emprunts bancaires.

Pour rappel, NEOLIFE a souscrit sur 2020 3 PGE pour un montant total de 2,0 M€.

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels le groupe NEOLIFE est confronté sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Alternext.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs

3. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A la date du présent rapport, la Société a émis plusieurs valeurs mobilières donnant accès à terme au capital dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

Bons de Souscription d'Actions (BSA)	Parité d'exercice	Nombre de BSA émis	Prix d'exercice	BSA déjà exercés	BSA restant à exercer	Nb d'actions à créer	Période d'exercice
BSA 2017	5 BSA = 1 A	21 677 022	0,55€	4 398 231	17 278 791	3 455 758	Jusqu'au 31/12/2022
BSA OCABSA T1/T2	1 BSA = 1 A	363 636	1,10€	-	363 636	363 636	Jusqu'au 29/08/2021
BSA OCABSA T3	1 BSA = 1 A	266 667	0,75€	-	266 667	266 667	Jusqu'au 20/03/2022
BSA OCABSA T4/T5	1 BSA = 1 A	769 232	0,52€	-	769 232	769 232	Jusqu'au 12/10/2022
BSA OCABSA T6	1 BSA = 1 A	454 546	0,44€	-	454 546	454 546	Jusqu'au 19/12/2022
Total		23 531 103		4 398 231	19 132 872	5 309 839	

4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

4.1 Opération sur le capital de Neolife SA

Suivant décisions du directoire en date du 11 janvier 2021, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 69.075,10 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 690.751 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 690.751 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 276.300,40 euros.

Ainsi, le capital social à la date d'arrêté des comptes est fixé à 5.237.763 € et il est divisé en 52.377.630 actions.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que les activités des sociétés du Groupe en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé en moins de la charge d'impôt pour un montant de 64 K euros ;
- Les dépenses consacrées aux frais de développement de nos produits ont été activées pour un montant de 156 K euros, soit 2,0 % du chiffre d'affaires de la Société.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 120 K€
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 36 K€

Les produits commercialisés, notamment les gammes Outlife (bardage) et Sunlife (terrasse) sont issus du programme de recherche et développement de la Société.

6. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société souhaite continuer son développement commercial qui passe par le recrutement de nouveaux talents en régions ainsi que la sortie de nouveaux produits issus de sa cellule R&D.

2021 devrait être une année de croissance retrouvée à 2 chiffres, tant sur la France qu'en Europe.

NEOLIFE restera vigilant sur toute tension apparaissant post crise sur ces approvisionnements, tant en terme de délai que de prix.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société suivante :

- 100 % du capital social de la société NEOCO :

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2020, la société NEOCO a réalisé un total de produits d'exploitations pour 331 286 euros et une perte comptable de (115 056) euros. Ses capitaux propres s'élèvent à 2 807 619 euros et ne possède pas d'endettement hors groupe.

Au bilan de NEOLIFE, la valeur nette des titres NEOCO s'élève à 2 900 K€ à comparer à une valeur brute de 3 326 K€.

Au 31 décembre 2020, notre Société ne détient aucune autre filiale ou participation.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous vous informons que cette société ne détient aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

8. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune action destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise n'a été acquise.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2020 à 0 %.

10. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées				1	1
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)				0,8	0,8
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC)				n.s.	n.s.
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	<i>NON APPLICABLE</i>				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	n.a.				
Montant total des factures exclues (En K€ TTC)	-				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	13			21	34
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	144			38	182
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC)	1,56%			0,41%	1,97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	n.a.				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	-				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				

12. PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

14. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 7 832 975 euros contre 8 314 177 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -5,79 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 8 116 620 euros contre 8 593 067 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -5,54 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8 736 294 euros contre 9 610 781 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -9,1 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -619 674 euros contre -1 017 713 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 890 031 euros contre 941 894 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 361 707 euros contre 396 252 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 15, en augmentation de 1 collaborateur par rapport à l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -52 019 euros contre -53 669 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -671 693 euros contre -1 071 384 pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -22 442 euros contre -135 136 euros au titre de l'exercice précédent, du crédit d'impôt recherche de -63 658 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de -630 476,72 contre un résultat déficitaire de -1 120 677,89 euro au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 9 141 020 euros contre 7 357 559 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

15. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

1. Au niveau du compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2020 à 7.833 K€ (soit – 5,79 % vs 2019 où le CA s'élevait à 8.314 K€) et se décompose de la façon suivante :

- Vente d'éléments de construction pour un montant de 5 423 K€ en diminution de -2,8% par rapport à 2019 et se décomposent de la façon suivante :

Vente de produits finis	2020		2019	
	En K€	En %	En K€	En %
Eléments de construction	5 423	100%	5 582	100%
Dont Outlife (bardage)	5 162	95%	5 100	91%
Sunlife (terrasse)	196	4%	319	6%
Autre	65	1%	163	3%

Le poids de la gamme Outlife (95% des ventes d'éléments de construction en 2020 et 91% au titre de l'exercice 2019) s'explique par le succès de ces produits auprès des différents donneurs d'ordre et de manière générale par un marché aux volumes plus importants s'agissant de revêtement de façades alors que la gamme Sunlife concerne des revêtements de terrasses. La diminution des ventes du marché de la terrasse est imputable à la réorientation des équipes de vente sur la prescription de la gamme Outlife (bardage) dont les marges sont plus rémunératrices.

- Négocier de compound pour un montant de 2 258 K€ en baisse de -11,2% par rapport à 2019 (2 543 K€).

Après activation des frais de R&D pour un montant de 156 K€ vs 164 K€ en 2019, le total des produits d'exploitation s'élève à 8 117 K€ (-5,54%).

Le niveau de marge brute augmente de 3,6 points pour s'élever à un niveau de 34,0% du chiffre d'affaires en 2020 vs 30,2 % sur 2019. Cette augmentation est consécutive au travail réalisé sur les marges en général et en particulier sur les marges des éléments de construction.

Les autres achats et charges externes sont maîtrisés à hauteur de 1 270 K€ et représentent 16,2% du chiffre d'affaires en 2020 contre 16,5 % en 2019, soit une diminution de 99 K€.

La masse salariale diminue de 6,4% à hauteur de 1 252 K€ et représente 16,0% du chiffre d'affaires sur 2020 contre 16,1 % en 2019.

La redevance de licence suite à l'apport des brevets à Neoco alourdi les charges à hauteur de 192 K€ sur 2019 contre 224 K€ sur 2019 et représente 4% du chiffre d'affaires des éléments de construction France.

Ainsi, l'EBITDA est positif à hauteur de 206 K€ en 2019 contre 61 K€ en 2019.

Le résultat financier est négatif de -52 K€ et correspond principalement aux intérêts financiers des prêts moyen terme.

Après prise en compte du résultat exceptionnel en perte de (22) K€ et du produit du crédit d'impôt recherche pour un montant de 64 K€, la Société dégage une perte de (630) K€.

2. Au niveau de la structure bilanciel

Le total bilan 2020 s'élève à 9 141 K€ vs 7 358 K€ en 2019.

L'actif immobilisé représente 46,4% du bilan (contre 63,0% en 2019), soit 4 239 K€. L'actif immobilisé est principalement constitué par la valorisation de la filiale pour 2 900 K€, les frais de recherche et développement pour 685 K€ et les frais d'augmentation de capital et d'introduction en bourse pour 291 K€.

Au niveau des participations, Neoco (détenue à 100%) est valorisée 2 900 K€.

Le BFR s'élève à 20 K€ en 2020 vs 346 K€ en 2019, soit une variation de -326 K€.

La trésorerie nette s'élève à 3 283 K€.

L'endettement financier net (EFN) quant à lui s'élève à -1 K€. L'EFN est composé d'emprunts bancaires pour un montant de 3 282 K€, minoré de la trésorerie nette pour un montant de 3 283 K€.

Les capitaux propres, soit 4 109 K€, représentent 79% du capital social. Ils s'élevaient à 4 547 K€ en 2019 et représentaient 91% du capital social.

16. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

17. COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- NEOLIFE, société mère
- NEOCO, intégration globale

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

18. AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 630 476,72 euros en intégralité au compte « Report à nouveau ».

19. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

20. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 10 859 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

21. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

22. SITUATION DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le Directoire examine la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

23. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et constate que ces mandats viennent à expiration à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

24. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L.233-13 du Code de commerce, l'identité des personnes physiques ou morales qui ont informé la Société qu'elles détenaient, directement ou indirectement, plus de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales est indiqué ci-après : N/A

25. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILEES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice :

Ont été portées à la connaissance de la Société les opérations suivantes réalisées sur le titre Neolife par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées :

<u>Date</u>	<u>Nom / Personnes liées</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant de la transaction</u>
06/01/2020	Norbert FONTANEL	Cession	0,1900 €	21 839 €
27/04/2020	Norbert FONTANEL	Cession	0,1900 €	21 714 €
27/07/2020	Norbert FONTANEL	Cession	0,3000 €	26 906 €

* *

*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

**LE TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PREVU PAR L'ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 344 514	9 229 177	3 447 560	4 983 695	5 168 688
b) Nombre d'actions émises	18 719 663	23 527 478	34 475 603	49 836 952	51 686 879
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	463 971	399 506	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 583 782	5 695 978	6 390 254	8 314 178	7 832 975
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	1 559 217	-1 422 313	-2 337 282	-383 085	98 686
c) Impôt sur les bénéficies	-179 019	- 117 640	-84 860	-85 842	-63 658
d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 380 198	-1 304 673	-2 252 422	-297 243	162 344
e) Résultat après impôt, amortissements & provisions	576 281	-2 758 375	-2 285 486	-1 120 678	-630 477
f) Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	0,07	-0,06	-0,07	-0,006	0,003
b) Résultat après impôt, amortissements provisions	0,03	-0,12	-0,07	-0,02	-0,01
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	12	15	15	14	15
b) Montant de la masse salariale	813 370	846 700	856 310	941 895	890 031
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	329 251	337 249	353 458	396 252	361 707